COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transport Routier – Hausses des énergies : L'OTRE juge les annonces du plan de résilience insuffisantes et demande une aide financière directe et complémentaire par véhicule

16 MARS 2022

Depuis plusieurs mois, l'OTRE alerte le Gouvernement sur la situation alarmante des PME et TPE du transport routier due à l'explosion des prix de l'énergie. A plusieurs reprises, elle a saisi de ces difficultés le ministre délégué aux Transports Jean-Baptiste DJEBBARI et elle a adressé un courrier au ministre de l'Economie et des Finances, Bruno LE MAIRE. Les Organisations Professionnelles du secteur ont ensuite adressé une lettre ouverte au Premier ministre Jean CASTEX rappelant les très graves difficultés des TPE et PME du secteur et la nécessité de prendre des mesures d'aides spécifiques et directes de façon urgente, toutes énergies et toutes activités confondues.

Sans transport routier, la chaine logistique s'arrête, le transport scolaire n'est pas assuré tout comme le déplacement des salariés qui utilisent nos autocars pour se rendre au travail.

Le plan de résilience annoncé ce jour par le Premier ministre ne prend pas suffisamment en compte la gravité de la situation. Ceci n'est pas acceptable pour les entreprises alors même que le Gouvernement reconnaît leur rôle stratégique pour l'économie de notre pays. La précision apportée ce jour que la remise de 15 cts ht/l annoncée le 11 mars par le Premier ministre n'affectera pas le calcul de l'indexation gasoil, ainsi que la possibilité offerte aux entreprises d'obtenir le remboursement partiel de la TICPE mensuellement, constituent certes des avancées mais qui sont insuffisantes.

L'OTRE note néanmoins la volonté du Premier ministre de réunir autour du ministre délégué des transports les Organisations professionnelles pour définir les modalités d'un complément d'aides au titre des pertes des dernières semaines.

L'OTRE accueille avec satisfaction cette annonce mais affirme que seule une aide financière directe et complémentaire par véhicule (poids lourds, autocars, VUL), fixée dans des délais très courts, est en mesure de répondre aux attentes de ses entreprises adhérentes. Celles-ci ont décidé en l'état une mobilisation à partir du 21 mars.

Si des avancées significatives sont obtenues d'ici vendredi répondant aux demandes de ses adhérents, en responsabilité, l'OTRE appellera à la levée des actions.

Lire le communiqué de presse

CONTACTS PRESSE :
Jean-Marc RIVERA – Délégué Général – 06.30.12.37.37